

## Garderie « Perle d'Azur », la Municipalité maintient sa création malgré l'opposition des copropriétaires

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

**Par le présent communiqué, la Municipalité de Vevey tient à réaffirmer sa volonté de créer une garderie offrant 51 places d'accueil sur le site de la PPE « Perle d'Azur » et ce malgré l'opposition de la majorité des copropriétaires qui craignent, de manière excessive, une diminution de leur confort de vie. La Municipalité déposera le 4 février un préavis demandant au Conseil communal l'autorisation d'acheter les surfaces nécessaires.**

Cette prise de position ferme de la Municipalité intervient après le refus définitif de l'Assemblée des copropriétaires de la PPE de tolérer l'installation d'une garderie communale sur des surfaces inoccupées situées au rez-de-chaussée de ce site. Ce refus (fondé sur un vote n'ayant aucune valeur légale) a été signifié le 20 novembre 2009 et intervient brutalement au terme d'une année marquée par de nombreux courriers, rencontres, tentatives de conciliation entre la Municipalité préoccupée par la nécessité de créer des places d'accueil pour la petite enfance et des copropriétaires particulièrement soucieux de leur confort personnel. Sur de nombreux points, la Municipalité a accepté de répondre aux craintes des copropriétaires en prévoyant tous les aménagements possibles afin d'atténuer au maximum les éventuels dérangements. Un système de parcage adapté spécialement à l'endroit pour déposer et récupérer rapidement les enfants a été envisagé, un soin particulier sur l'isolation phonique a été promis, un tri et une gestion des déchets spécifiques à la garderie ont aussi été évoqués. Tous les efforts de la Ville n'auront pas suffi à sensibiliser les habitants de la PPE.

Au nom de leur tranquillité, les copropriétaires s'acharnent à torpiller un projet essentiel au bon développement de la cité. Plus de 260 enfants, sur liste d'attente, ont besoin d'un lieu d'accueil et ce chiffre va aller grandissant compte tenu des logements en construction. Lors de l'acceptation par le Conseil communal en juin 2008 de la création de cette garderie, les 51 places prévues étaient donc particulièrement attendues par les familles.

C'est pour elles et pour ne pas créer un précédent fâcheux qui menacerait de fait tous les autres projets d'implantation de garderies que la Municipalité souhaite maintenir son projet sur le site de la PPE « Perle d'Azur ». Le 4 février, lors de la prochaine séance du Conseil communal, la Municipalité déposera un nouveau préavis en faveur de cette garderie communale. Le fonds du sujet ne change pas. C'est la manière de le financer qui est modifiée.

### Nestlé se retire de ce projet mais soutient la Municipalité

L'obstination des copropriétaires a conduit au retrait d'un partenaire fidèle et très impliqué socialement dans la vie locale, le groupe Nestlé, dont le siège se trouve à quelques mètres de la PPE. L'entreprise Nestlé devait investir pour acquérir ces surfaces, louées ensuite à la Ville. Nestlé se fixe un point d'honneur à entretenir des rapports de bon voisinage avec les riverains de ses sites et vu le climat actuel ne souhaite donc plus intervenir sur ce projet précis. La Municipalité comprend parfaitement la position de Nestlé et l'accepte d'autant plus facilement que ce n'est pas à cette entreprise de supporter le conflit entre la Ville et les copropriétaires. Le groupe Nestlé a toujours activement soutenu le développement de la politique familiale à Vevey et dans la région. Plusieurs unités d'accueil ont déjà été créées grâce à l'apport décisif de Nestlé. Le groupe fait d'ailleurs partie des fondateurs du réseau REVE (Réseau enfance Vevey et environs) constitué le 1<sup>er</sup> janvier 2009 tout comme les communes de La Tour-de-Peilz, Corsier-sur-Vevey, Chardonne, Corseaux, Jongny et bien sûr Vevey. REVE offre à l'heure actuelle 740 places d'accueil. La Ville de Vevey et Nestlé continuent à travailler ensemble sur des projets en faveur de la petite enfance.

C'est donc logiquement la Ville qui souhaite aujourd'hui acheter ces surfaces nécessaires à la création de la garderie pour un montant de CHF 1'920'000.-. Le préavis déposé le 4 février vise à demander au Conseil communal l'octroi du crédit nécessaire.

### Contacts

Lionel Girardin, Municipal Affaires sociales et familiales, 021 925 52 00 ou 079 825 48 17, [lionel.girardin@vevey.ch](mailto:lionel.girardin@vevey.ch)

Christophe Bornand, Chef de service, 021 925 53 01 ou 079 832 36 50, [christophe.bornand@vevey.ch](mailto:christophe.bornand@vevey.ch)